

Date : 21/07/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B11

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) MERCI JEAN-LUC !

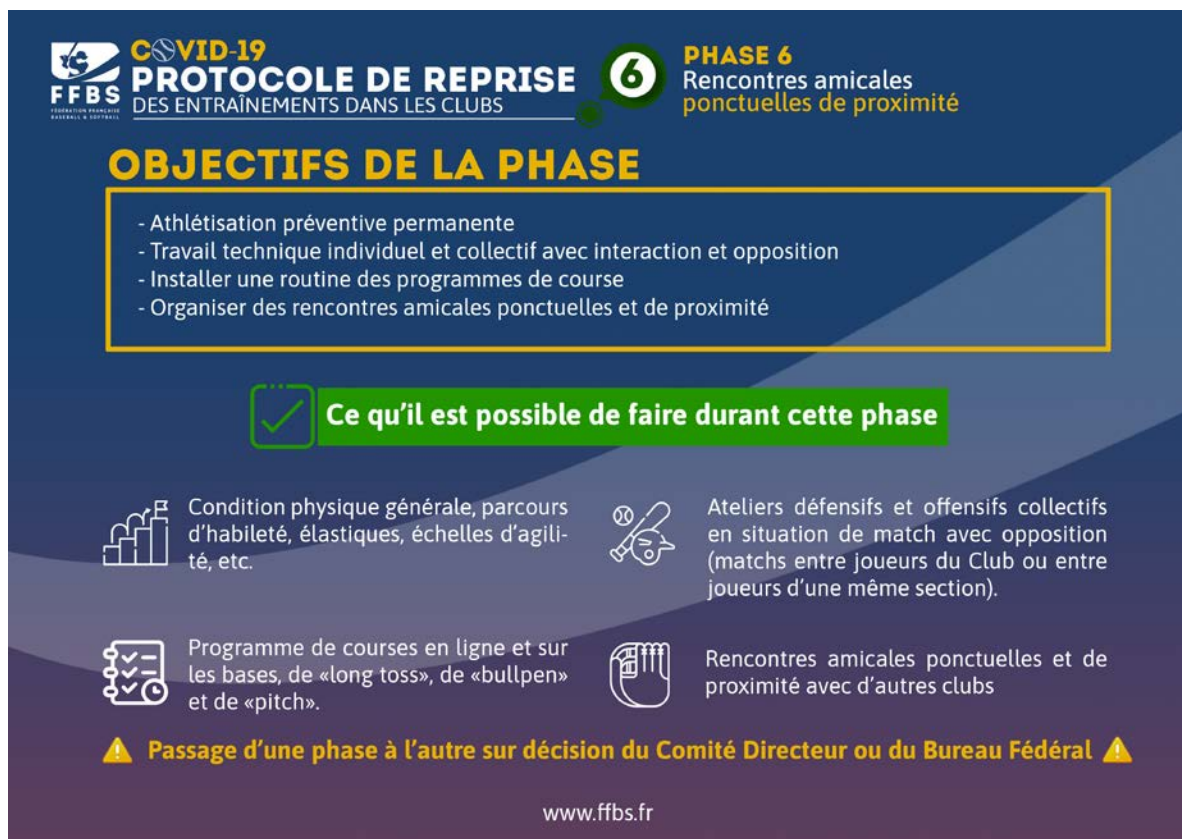
La Commission remercie très chaleureusement Jean-Luc LANXADE d'avoir occupé la fonction de Président de la Commission Régionale Arbitrage Baseball d'Aquitaine puis de Nouvelle-Aquitaine de 2012 à juin 2020.

Merci Jean-Luc pour ton dévouement à l'égard du corps arbitral régional, de la Ligue et de la CNAB !

En conséquence, la nomination d'un nouveau président est espérée au plus vite...

2) MESURES RELATIVES A LA COVID-19 : REPRISE DES ACTIVITES

Avec le passage en phase 6 du protocole de reprise, depuis le 11 juillet, les arbitres peuvent être amenés, et c'est heureux, à retrouver également le chemin des terrains.







COVID-19
FFBS PROTOCOLE DE REPRISE
DES ENTRAÎNEMENTS DANS LES CLUBS

6 PHASE 6
Rencontres amicales
ponctuelles de proximité

OBJECTIFS DE LA PHASE

- Athlétisation préventive permanente
- Travail technique individuel et collectif avec interaction et opposition
- Installer une routine des programmes de course
- Organiser des rencontres amicales ponctuelles et de proximité

Ce qu'il est possible de faire durant cette phase

-  Condition physique générale, parcours d'habileté, élastiques, échelles d'agilité, etc.
-  Ateliers défensifs et offensifs collectifs en situation de match avec opposition (matches entre joueurs du Club ou entre joueurs d'une même section).
-  Programme de courses en ligne et sur les bases, de «long toss», de «bullpen» et de «pitch».
-  Rencontres amicales ponctuelles et de proximité avec d'autres clubs

⚠ Passage d'une phase à l'autre sur décision du Comité Directeur ou du Bureau Fédéral ⚠

www.ffbs.fr

Lors de sa réunion du 16 juillet, le Comité Directeur fédéral a confirmé notamment que **les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances** et que **l'arbitre de marbre doit se positionner derrière le monticule.**

Cela est donc applicable, jusqu'à nouvel ordre, à tous les échelons, à tous niveaux et pour toutes les catégories.

Nos cousins de la belle province ont opté pour le même type de précautions.

Aussi, le Comité provincial des arbitres de Baseball Québec, dont le Président est Jean-François ARSENAULT, nous autorise aimablement, et nous l'en remercions très sincèrement, à utiliser les supports qu'il a élaborés pour la circonstance :



- [Guide de retour au jeu](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 1^e partie](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 2^e partie](#)

C'est donc ce système qu'il convient de considérer comme référence en cette période.

Bien évidemment, concernant les aspects réglementaires, ce sont les nôtres qui restent applicables.

3) FRENCH SUMMER LEAGUE

Merci aux Désignateurs !

Cf. [Règlement du tournoi](#)

Article 9 - Des arbitres

- 9.1 Les arbitres sont désignés par la CNAB.
- 9.2 La CNAB assigne les arbitres désignés aux différentes rencontres du plateau.
- 9.3 La mécanique à 2 arbitres sera utilisée pour les rencontres.
- 9.4 La mécanique à 2 (ou à 3) arbitres sera utilisée pour les rencontres du Final 4.
- 9.5 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match) , des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres sera payé directement par les clubs pour chaque plateau.
- 9.6 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match), des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres et d'un commissaire technique sera payé directement par la fédération pour le Final4.

Arbitres ⇒ **Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)**

A. CODE VESTIMENTAIRE

A respecter impérativement

⇒ https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/12/Code_vestimentaire_arbitre_baseball_CD_24.04.10.pdf

B. SYSTEME D'ARBITRES

⇒ **Cf. point 2 ci-dessus**

⇒ **Toujours deux arbitres par match**

C. DISCIPLINE

L'Assemblée Générale de la Fédération du 20 juin 2020 a adopté un nouveau Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire qui lui est annexé.

Tous les arbitres se doivent d'en prendre connaissance et d'avoir en permanence, en leur possession, quelques exemplaires de rapport de match et de rapport d'expulsion.

Principes généraux en matière d'expulsion ⇨ cf. fiche technique (du 02/03/2020)

D. PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Accord est donné, si nécessaire, pour facturation par les arbitres, aux équipes, du dîner du samedi soir et de la nuitée du samedi au dimanche (*facture d'hôtel à présenter aux équipes*).

*La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et **notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant)**.*

Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

Montant des indemnités : 45,00 €/match (panier-repas inclus)

Paiement par les clubs : 1/3, soit 33,33 %, du coût de chaque arbitre du plateau par chacune des trois équipes (= 3 factures par arbitre), quel que soit le nombre total d'arbitres sur le weekend et le nombre de matchs arbitrés par chacun (répartition équitable de la charge entre les équipes participantes).

Facture à utiliser (*nouveaux formulaires par rapport à 2019*) :

- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.xls)
(*pas de mot de passe quant aux cellules verrouillées*)

Et à compléter en prenant bien soin de préciser :

TOTAL		X €
QUOTE-PART CLUB :	33,33%	X/3 €

La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire). La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.

Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres pour le plateau.

Un arbitre, n'officiant que le samedi et qui ne croiserait donc pas l'une des équipes, doit pouvoir faire transiter sa facture pour celle-ci par l'intermédiaire du manager de l'équipe du club recevant le plateau. Le règlement devra alors être envoyé à l'arbitre dans la semaine qui suit (tout manquement serait sanctionné tel que prévu dans les textes fédéraux).

Bonne semaine ! Bonne reprise et/ou bonnes vacances le cas échéant !